



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MURET  
**COMMUNE DE GRATENS**

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

Procès-Verbal

N° 6/2020

Législature 2020-2026



# ORDRE DU JOUR

1. **Élection d'un secrétaire de séance**
2. **Budget Communal**
  - 2.1 **Affectation du résultat de fonctionnement 2019**
  - 2.2 **Vote du Budget Primitif 2020**
3. **Budget Annexe Photovoltaïque**
  - 3.1 **Affectation du résultat d'exploitation 2019**
  - 3.2 **Vote du Budget Primitif**
4. **Création d'un Budget Annexe Aménagement Foncier lieu-dit « sous le canal »**
5. **Transfert du bureau de vote au groupe scolaire**
6. **Compte rendu de réunions**
  - 6.1. **Communauté de Communes Cœur de Garonne**
  - 6.2. **Rencontre avec Madame le Sous-Préfet de Muret**
  - 6.3. **PETR du Sud Toulousain**
  - 6.4. **Réunions en prévision**
7. **Retrait du dossier DETR 2020**
8. **Questions diverses**
  - 8.1. **ATD**
  - 8.2. **Enlèvement d'embâcles dans le ruisseau de Peyre**
  - 8.3. **Grille anti-racinement aux abords de la salle des fêtes**
  - 8.4. **Récup'verre**
  - 8.5. **Nettoyage de la rue des jardins**
  - 8.6. **Goudronnage chemin de Labouille**
  - 8.7. **Petits travaux d'entretien à l'école**
  - 8.8. **Visite Briqueterie BARTHE**
  - 8.9. **Entretien Église**
  - 8.10. **Nettoyage Salle des Fêtes**
  - 8.11. **Portail du Cimetière**
  - 8.12. **Naissance**
  - 8.13. **Rencontre avec le technicien voirie Communauté de Communes Cœur de Garonne**
  - 8.14. **Cantine Scolaire : rencontre avec un élu de Lafitte-Vigordane**
  - 8.15. **Salle des Fêtes**
  - 8.16. **Défibrillateur**
  - 8.17. **Rencontre Élus Communaux et Direction de l'École**
  - 8.18. **ALAE – Salle des Fêtes**
  - 8.19. **Commission Territoriale du SDEHG**
  - 8.20. **Remerciements Comité des Fêtes**

# Séance du 31 juillet 2020

En période d'état d'urgence sanitaire - Epidémie COVID-19  
(Réf : Décrets du 23/03/2020 et du 11/05/2020)

L'an deux mille vingt, le trente et un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Gratens, suivant déclaration actée par la Sous-Préfecture de Muret le 15/05/2020 pour la durée de l'état d'urgence – Épidémie COVID 19, sous la Présidence de Monsieur DUTREY Alain, Maire.

**Présents** : AMARAL Angélique, DUTREY Alain, ESTRADE Éric, FELIU Sébastien, LAPIZE Patrick, LEMARCHAND Valérie, MAUROY Frédéric, MORIN Maurice, RODRIGUEZ Graziella, SAURRAT Catherine, SIADOUS Stéphanie,

**Absents** : CACLAULT Pénélope, CHAUVIN Olivier, DANGLA Claude, TOUSTOU Thierry.

**Procurations** : CACAULT Pénélope à RODRIGUEZ Graziella, CHAUVIN Olivier à FELIU Sébastien, DANGLA Claude à DUTREY Alain, TOUSTOU Thierry à LEMARCHAND Valérie.

## 1. Élection d'un secrétaire de séance

M. le Maire, déclare la séance ouverte et invite l'Assemblée à élire son secrétaire de séance. Madame Graziella RODRIGUEZ est élue à l'unanimité.

La séance continuant,

M. le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un délibéré portant sur le retrait du dossier DETR 2020. Le Conseil Municipal donne son accord.

## 2. Budget Communal

Préalablement à la présentation des propositions budgétaires 2020 par M. MORIN Maurice, Adjoint en charge des finances communales, M. le Maire tient à indiquer que dans un contexte normal, le vote du budget primitif intervient en début d'année. Les communes ayant été concernées par un second tour des élections municipales, dont la notre, ont bénéficié d'un report pour son élaboration et son vote. Ce budget a par ailleurs nécessité la prise en compte des dépenses déjà effectuées ou engagées par la précédente municipalité.

La parole est donnée à M. MORIN Maurice qui, pour les besoins de l'exposé, invite chaque conseiller municipal à prendre connaissance de l'ampliation des documents comptables qui leur a été remis début de séance.

### 2.1 Affectation du résultat de fonctionnement 2019 - N° 2020 DEL0041

M. MORIN Maurice énumère le déroulé des écritures comptables prises en compte pour l'établissement du résultat de clôture de l'exercice 2019. Au terme de cette présentation, il propose à l'Assemblée que l'excédent de fonctionnement abonde les recettes de fonctionnement 2020, déduction faite de la part nécessaire à la couverture du besoin de financement en investissement.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la répartition de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 comme suit :

- ☞ Article R 1068 : 65 291.81 € pour la couverture du besoin de financement en section d'investissement
- ☞ Article R 002 : 95 035.47 € en report de la section recette de fonctionnement

## 2.2 Vote du Budget Primitif 2020 - N° 2020 DEL0042

Les propositions formant le budget 2020 sont commentées par M. MORIN Maurice qui en débute la présentation par la vue d'ensemble qui respecte l'équilibre budgétaire. Ce dernier tient à préciser que les dépenses et les recettes y ont été estimées au plus juste, tous les postes ont été travaillés en détail. Elles permettront de couvrir les charges structurelles de la collectivité et d'engager des premiers travaux d'urgences identifiés sur les bâtiments communaux. La présentation qui va suivre débute pour chaque section par la partie « recettes » permettant une redistribution des crédits en contrepartie « dépenses ». Le détail en est le suivant :

### a) Section de Fonctionnement

#### ▶ Recettes de fonctionnement

La fiscalité directe locale et les dotations et participations sont les recettes majeures dans le processus d'élaboration du budget communal. Notre collectivité a intégré ces produits à hauteur de la notification qui nous en a été faite. En 2020, une recette exceptionnelle a été budgétée en fonctionnement : il s'agit de l'indemnisation de l'assurance au titre des dégâts causés par la sécheresse à la salle des fêtes. Celle-ci permettra de couvrir en totalité la dépense en lien avec ces travaux dès lors que la barrière anti racinement aura été effectuée. Le compte de résultat reporté énuméré au point 2.1 vient clore le chapitre des recettes.

Les recettes de fonctionnement totalisent un montant de 527 858.00 €

#### ▶ Dépenses de Fonctionnement

Les postes les plus conséquents sont l'électricité, les engagements contractuels avec les prestataires de services, le petit entretien et les réparations (matériel et bâtiments communaux), l'assurance multirisque, les charges de personnel, les intérêts d'emprunts et les charges exceptionnelles. Quant aux indemnités des élus, ces dernières ont été reconduites : la même enveloppe financière intègre le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Concernant le poste « bourses et prix » habituellement utilisé pour l'achat de calculatrices offertes aux enfants accédant en classe de 6<sup>ème</sup>, il a été prévu cette année un budget pour la remise de coupes aux associations. Une fois cette répartition faite, les disponibilités restantes ont été transférées en dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement totalisent un montant de 527 858 €, respectant ainsi l'équilibre de cette section budgétaire

### b) Section d'Investissement

#### ▶ Recettes d'Investissement

Au produit issu de la taxe d'aménagement a été ajouté l'excédent antérieur reporté et le virement de la section de fonctionnement ainsi que des restes à réaliser. Ces produits viennent alimenter notre part communale pour engager des petits travaux. Des écritures comptables dites d'ordres ont été provisionnées pour les besoins des amortissements en cours (notamment frais d'étude liés à l'accessibilité des travaux réalisés au cimetière). Par ailleurs, il est rappelé que notre capacité d'autofinancement est très limitée : elle s'élevait annuellement à 1 300 €. Il convient donc d'être prudent et rigoureux dans notre gestion communale.

Les recettes d'investissement totalisent un montant de 205 943 €

#### ► Dépenses d'Investissement

Le besoin en petit matériel d'équipement pour le service technique a été pris en compte. De même, un complément de mobilier pour l'école maternelle ainsi que du mobilier pour une réorganisation des espaces de travail administratif a été pris en compte. La poursuite de la signalétique pour « doubler » le marquage des lieux-dits a été également prévue. Une prévision globale pour « travaux sur bâtiments communaux » également été faite. La reprise de concessions abandonnées au cimetière communal a nécessité un estimatif pour en budgétiser le coût. Des réparations sur le matériel roulant vont être nécessaires. Aussi, une prévision de dépense a été faite pour remettre en état nos équipements.

A noter qu'un emprunt sera soldé en 2021 et que d'autres suivront sur les deux ans à venir. A partir de 2023 les annuités à rembourser seront atténuées.

Les dépenses d'investissement totalisent un montant de 205 801€. Elles respectent donc l'équilibre budgétaire.

M. FELIU Sébastien demande sur quelle base ont été faites l'ensemble de ces prévisions et demande si le conseil municipal pourra être associé à l'élaboration du budget 2021. M. MORIN Maurice lui indique le budget primitif 2020 tient compte des dépenses déjà réalisées, des engagements et des restes à réaliser dûment constatés lors de notre prise de fonction ainsi que d'une proratisation des dépenses pour terminer l'exercice en cours. M. le Maire indique pour sa part que le budget 2021 sera plus affiné et que le débat d'orientation budgétaire sera bien sûr abordé en amont par le Conseil Municipal.

M. LAPIZE Patrick souhaite mettre en œuvre dès à présent la recherche de financements pour pouvoir mener à bien les projets à venir.

MME SIADOUS Stéphanie suggère que la commission communication se réunisse pour l'élaboration d'un bulletin municipal qui abordera le vote de ce budget. M. le Maire y est tout à fait favorable car il y a une attente forte de la population.

Au terme de ces échanges, M. MORIN Maurice est remercié par M. le Maire pour la clarté de son exposé et pour son implication dans l'élaboration de ce premier budget prévisionnel.

M. le Maire soumet le budget primitif 2020 à l'approbation du Conseil Municipal. Ce dernier, par un vote à l'unanimité APPROUVE le Budget Primitif 2020 à hauteur de :

↳ 527 858.00 € pour la Section de Fonctionnement

↳ 205 801.00 € pour la Section d'Investissement

Ce document comptable est consultable en mairie aux jours et horaires d'ouverture au public.

### 3 Budget Annexe Photovoltaïque

Rapporteur : M. MORIN Maurice

#### 3.1 Affectation du résultat d'exploitation 2019 - N° 2020 DEL0043

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des présents la délibération spécifique à la reprise de l'excédent d'exploitation de l'exercice 2019 à hauteur de 7 447.69 €.

### 3.2 Vote du Budget Primitif 2020 - N° 2020 DEL0044

Ce budget intègre la revente de la production photovoltaïque ainsi que les frais liés à cette installation située sur la toiture du Groupe Scolaire. Le produit attendu a déjà fait l'objet d'une facturation et a pu être budgétisé dans les recettes à hauteur de 11 194 €. La vérification annuelle de cette installation a révélé une fissure sur un panneau. Aux dires de l'artisan qui assure la maintenance, nous n'avons pas de déperdition. Une surveillance au quotidien s'impose.

M. le Maire soumet ce budget primitif 2020 à l'approbation du Conseil Municipal. Ce dernier, par un vote à l'unanimité APPROUVE le Budget Primitif 2020 à hauteur de :

- ↳ 19 948 € pour la Section d'Exploitation
- ↳ 11 958 € pour la Section d'Investissement

### 4 Création d'un Budget Annexe Aménagement Foncier lieu-dit « sous le canal » - N° 2020 DEL0045

En perspective de l'aménagement foncier au lieu-dit « sous le canal », M. le Maire propose la création d'un budget annexe de nomenclature M14 qui regroupera les écritures comptables spécifiques à cette opération. Ce budget lotissement sera assujéti à la TVA.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la création d'un lotissement au lieu-dit « sous le canal » afin de retracer toutes les opérations futures relatives à gestion du lotissement dont les lots sont destinés à la vente.
- SOLLICITE le concours du Trésorier pour la création d'un budget annexe M14 dénommé « lotissement lieu-dit sous le canal » à compter de l'exercice 2021.
- CONFERE tout pouvoir à M. le Maire pour rendre exécutoire la présente décision

### 5 Transfert du bureau de vote au groupe scolaire - N° 2020 DEL0046

Après consultation et accord de principe de Madame la Directrice d'Ecole sur le projet de transfert du bureau de vote de la cantine à l'école tel que souhaité par la municipalité, le Conseil Municipal :

- DONNE POUVOIR à M. le Maire de formuler auprès de la Préfecture la demande de modification du siège du bureau de vote de la cantine à l'école.
- AUTORISE M. le Maire à faire procéder, après validation du transfert de vote, à la mise en jour des données informatiques dans le répertoire unique électoral et le logiciel Berger Levrault.

La séance continuant,

M. le Maire indique que ce transfert va nécessiter une mise à jour de notre fichier électoral. Celle-ci permettra d'intégrer la nouvelle numérotation et désignation des voies communales. Des élus sont susceptibles d'être sollicités pour mener à bien cette mise à jour.

### 6 Compte rendu de réunions

#### 6.1 Communauté de Communes Cœur de Garonne

M. le Maire et son premier adjoint ont pris part à l'élection du Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Monsieur Paul-Marie BLANC, Maire de BERAT a été élu et installé dans ses fonctions de président de cette intercommunalité.

## 6.2 Rencontre avec Madame le Sous-Préfet de MURET

Madame le Sous-Préfet de Muret a souhaité rencontrer les nouveaux élus. M. le Maire et ses adjoints Patrick LAPIZE et Éric ESTRADE ont pu à cette occasion faire part du bilan financier de la commune lors de leur prise de fonction, de l'état de nos bâtiments communaux et aborder l'accessibilité des ERP pour les PMR. Madame le Sous-Préfet, dont la venue en mairie est prévue, nous a assuré de son appui financier pour aider notre commune à réhabiliter notre patrimoine foncier bâti. Au cours de cette discussion, la programmation d'une réunion le 04/09/2020 par M. le Préfet à l'attention des nouveaux élus nous a été annoncée.

## 6.3 PETR du Sud Toulousain

M. Éric ESTRADE indique avoir pris part ce jour à l'élection du Président du PETR du Sud Toulousain. M. Gérard ROUJAS a été reconduit dans ses fonctions de Président. Il est suppléé par onze vice-présidents. Éric ESTRADE tient à souligner la modique indemnité financière qui leur est allouée respectivement.

## 6.4 Réunions en prévision

- Rencontre avec le Centre de Gestion pour faire le point sur le dossier administratif des agents communaux.
- Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France pour aborder la faisabilité des projets liés à l'aménagement des préaux et la création d'un ALAE adossé au préau sud.

M. le Maire tient à saluer l'action d'Éric ESTRADE et de Catherine SAURRAT pour leur implication dans le domaine de l'urbanisme. Éric ESTRADE fait part de son souhait de pouvoir instruire à très court terme les demandes de certificat d'urbanisme d'information (Cua). Cela permettra d'atténuer les coûts financiers des dossiers d'urbanisme de notre collectivité. Catherine SAURRAT a trouvé sa voie dans ce domaine et elle est en charge de la partie administrative. Elle se forme actuellement au logiciel que nous partageons avec le PETR.

## 7 Retrait du dossier DETR 2020 - N° 2020 DEL0047

Après avoir été invité à se prononcer sur la suite à donner au dossier DETR 2020 déposé par la précédente municipalité relatif à la poursuite des travaux de remplacement des menuiseries de la mairie, le Conseil Municipal se prononce pour l'abandon du projet, préférant prioriser la réfection de la toiture de ce même bâtiment. Le retrait du dossier DETR 2020 sera notifié à la Sous-Préfecture de Muret. L'information sera également communiquée au Conseil Départemental et à la Communauté de Communes Cœur de Garonne où une aide au financement avait été faite / adressée.

## 8 Questions diverses

### 8.1 ATD

L'Assemblée est informée de la saisine de l'ATD pour une étude financière prospective. Cette démarche fait suite à l'autorisation donnée à M. le Maire au cours du précédent conseil.

### 8.2 Enlèvement d'embâcles dans ruisseau de Peyre

M. le Maire remercie Messieurs DANGLA Claude et COSTES Gérard dont l'intervention a permis l'enlèvement de deux embâcles dans le ruisseau de Peyre, à hauteur du cimetière. Depuis, le cours d'eau a repris normalement et ne représente plus une menace d'inondation à cet endroit.

### 8.3 Grille anti-racinement aux abords de la salle des fêtes

Le chantier est en cours. La fondation doit être recreusée d'un mètre avant d'être coulée de béton. Cette barrière anti-racinement devrait être terminée avant la rentrée scolaire.

#### 8.4 Récup 'verre

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a donné son aval pour nous doter de récup 'verre supplémentaires.

#### 8.5 Nettoyage de la rue des jardins

M. le Maire et l'employé communal ont procédé au nettoyage de la rue des jardins.

#### 8.6 Goudronnage chemin de Labouille

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a réalisé une première tranche de travaux de rebouchage et goudronnage des nids de poule dans le secteur du quartier Labouille. La poursuite de l'intervention sur nos voies communales est prévue courant septembre.

#### 8.7 Petits travaux d'entretien à l'école

Les petits travaux d'entretien de l'école ont été réalisés par l'employé communal.

#### 8.8 Visite Briqueterie BARTHE

Une délégation d'élus municipaux a visité la Briqueterie BARTHE et a pris part à une conférence sur le projet « BIOMASSE 31 » porté par cette entreprise locale. M. le Maire dit être fier du Conseil Municipal qui a répondu présent à l'invitation qui leur a été adressée par cette entreprise qui est le miroir de notre village.

Au terme de cette rencontre, M. BARTHE Pierre Olivier a annoncé qu'il tenait à offrir à la municipalité quatre gabions pour protéger l'entrée de l'école (protection VIGIPIRATE) et qu'il confectionnerait gracieusement la plaque d'inauguration de l'école « Francis SANCERRY ».

M. le Maire indique que Madame SANCERRY n'a eu que tout récemment connaissance de cette initiative. Elle nous assure de sa présence et de celle de son fils lors de cette inauguration, sûrement courant septembre ou octobre prochain.

#### 8.9 Entretien Église

Le contrat d'entretien de l'Église n'a pas été reconduit par mesure d'économie. La mairie fera appel et des bénévoles qui ont déjà œuvré pour son entretien au cours d'années précédentes par le biais d'une matinée citoyenne. Le remplacement du moteur de la 2<sup>ème</sup> cloche est prévu l'an prochain.

#### 8.10 Nettoyage Salle des Fêtes

Un nettoyage de fond est à prévoir pour une remise en état de la Salle des Fêtes.

#### 8.11 Portail du Cimetière

Un des vantaux du nouveau portail du cimetière s'est dégonflé. Une action rapide de Messieurs BARBEY Flavien et COSTES Gérard et de M. le Maire a permis de consolider le portail et ainsi sécuriser l'entrée du cimetière. L'entreprise qui a confectionné cet ouvrage a été contactée. Messieurs BARBEY Flavien et COSTES Gérard sont remerciés pour leur aide apportée dans l'urgence ce jour.

#### 8.12 Naissance

Une première naissance a été recensée depuis la prise de fonction de la municipalité. A cette occasion un arbre sera planté. Il en sera fait de même à chaque avis de naissance.

#### 8.13 Rencontre avec le Technicien Voirie de la Communauté de Communes Cœur de Garonne

A la demande de M. le Maire, le technicien voirie de la Communauté de Communes Cœur de Garonne est venu en mairie et cette rencontre a été très constructive. Il a été convenu que dorénavant, M. le Maire soit consulté en amont de toute demande de voirie ainsi que pour la réception de travaux.



#### 8.14 Cantine scolaire : rencontre avec un élu de Lafitte-Vigordane

Un rapprochement avec la Mairie de Lafitte-Vigordane a permis à la commission Enfance, Présidée par MME SIADOUS Stéphanie, de rencontrer M. SEVILLA, 1<sup>er</sup> Adjoint et d'aborder en détail le formalisme lié à une consultation de prestataire de service pour la confection des repas de la cantine scolaire. Le cahier des charges, l'acte d'engagement, la publication des annonces légales et durée d'une telle procédure ont pu être abordés en détail. Les informations recueillies seront transposées /adaptées à notre dossier de mise en concurrence de notre prestataire actuel qui pourra, s'il le souhaite, se porter candidat. Ce dernier sera informé par courrier de notre démarche.

#### 8.15 Salle des Fêtes

M. le Maire indique que M. LAPIZE Patrick réalise actuellement un inventaire de tous les contrôles effectués dans ce bâtiment recevant du public. Il s'avère que la commission de sécurité n'est pas intervenue depuis 2015. Tout sera mis en œuvre afin que tous les équipements répondent aux normes de sécurité en vigueur.

#### 8.16 Défibrillateur

M. LAPIZE Patrick demande à pouvoir disposer des coordonnées du prestataire en charge de la vérification du défibrillateur. MME RODRIGUEZ Graziella évoque le gros travail de formation à effectuer.

#### 8.17 Rencontre Élus Communaux et la Direction de l'École

Il a été convenu d'instaurer une réunion régulière entre les élus communaux et la Directrice d'École. Le projet pédagogique sera diffusé sur le site de la mairie.

#### 8.18 ALAE / Salle des Fêtes

En raison du contexte COVID l'ALAE sera délocalisé (à la Salle des Fêtes et/ou à l'ancienne salle de classe du 1<sup>er</sup> étage de la mairie)

#### 8.19 Commission Territoriale du SDEHG

La première réunion est programmée pour le mercredi 19 août. Maurice MORIN y prendra part en sa qualité de délégué.

#### 8.20 Remerciements de M. le Maire

M. le Maire remercie le Comité des Fêtes qui ne sollicite que la moitié de la subvention pour la journée festive qui devrait être organisée en novembre, suite à l'annulation de la fête locale en juillet en raison du COVID.

M. le Maire tient également à saluer l'implication de l'ensemble des nouveaux élus à la mairie.

Fin de séance à 22h15.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Signature des conseillers municipaux en dernière page.

